



Acquisitions Intra - Passage Franchise de Base - Régime Simplifié

Par **ottoma02**, le **28/02/2013** à **14:34**

Bonjour

Notre entreprise a été créée en 2012.

Nous achetons nos marchandises en Allemagne afin de les revendre en France. Nous allons dépasser le montant de 10000€ d'achats de marchandises en 2013. Donc nous avons obtenu notre N° TVA Intracommunautaire et communiqué à nos grossistes en Allemagne depuis Mi février 2013.

Nous ne pouvons plus bénéficier du statut franchise de TVA.

Nos grossistes nous facturent à présent HT.

Nous avons demandé un passage vers le régime simplifié car nous sommes obligés de remplir des CA12 pour la TVA Intracommunautaire.

Nous serons en réel simplifié à partir du 1 avril 2013

J'aimerais savoir :

- Comme nous serons en réel simplifié nous pouvons déduire la TVA sur nos achats? (achat fournitures administratives, services bancaires...)

- Concernant nos factures d'achats HT comment ça se passe au niveau de l'enregistrement? Et au niveau de la déclaration CA12?

Nous collectons et déduisons en même temps cette TVA?

TVA Fictive?

Merci d'avance

Par **ottoma02**, le **04/03/2013** à **12:32**

Personne pour nous aider?